



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°469 DU 07 AU 13 AVRIL 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 6 personnes mortes toutes retrouvées cadavres. Également, 1 personne enlevée, 2 personnes torturées, 5 victimes de VBG dont 3 violences sexuelles faites aux mineurs ainsi que 1 personne arrêtée arbitrairement.

Les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels sont également pris en

compte dans ce bulletin. Le contexte politique, sécuritaire, humanitaire, gouvernance et droits de l'homme est également rapporté.

Des Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

CONTENU

I. CONTEXTE.....	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	4
I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE.....	5
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE.....	6
I.4. CONTEXTE DROITS DE L'HOMME.....	7
I.5. CONTEXTE SECURITAIRE	8
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	8
II.1. DROIT A LA VIE.....	8
II.1.1. Des corps sans vie retrouvés.....	8
II.1.2. Enlèvements et ou disparitions forcées.....	10
II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE.....	10
II.2.1. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.....	10
II.2.2. Viols	11
II.2.3. Autres violences basées sur le genre.....	11
II.3. DROIT A LA LIBERTE	12
II.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	12
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	12
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE.....	12
III.2. DROIT A L'EDUCATION	13
III.3. DROIT A LA SANTE.....	13
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADRA	: <i>Adventist Development and Relief Agency</i>
ANAGESSA	: <i>Agence Nationale de Gestion du Stock Stratégique Alimentaire</i>
CDP	: <i>Coopérative Pour le développement de la population</i>
CECI	: <i>Commission Electorale Communale Indépendante</i>
CEPI	: <i>Commission Electorale Provinciale Indépendante</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
CVR	: <i>Commission Vérité et Réconciliation</i>
DCE	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement</i>
FARDC	: <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
OBM	: <i>Office Burundais des Mines</i>
OBR	: <i>Office Burundais des Recettes</i>
ONG	: <i>Organisation Non Gouvernementale.</i>
ONPRA	: <i>Office National de Protection des Réfugiés et Apatrides</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
OTB	: <i>Office du Thé du Burundi</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo.</i>
SNR	: <i>Service National du Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
UPRONA	: <i>Union pour le Progrès National</i>

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Au cours de la semaine précédente, le Burundi a été le théâtre d'événements politiques divers considérables. Le 12 avril 2025, le CNDD-FDD a organisé un rassemblement à Kinyinya, dans la province de Ruyigi, visant à afficher sa puissance dans l'élargissement de la commune de Gisuru. De nombreux membres du parti « les Bagumyabanga » se sont réunis au stade communal dès l'aube. À 5 heures du matin, les résidents de Kinyinya ont été réveillés par les chants des jeunes Imbonerakure, qui participaient à diverses activités sportives matinales. Ce jour-là, l'atmosphère était chargée de tension, avec des jeunes patrouillant aux entrées du stade, interrogeant ceux qu'ils jugeaient non-affiliés au CNDD-FDD et exigeant des documents d'identification. Habillés de vêtements aux couleurs du parti, ces jeunes agitaient des branches et proféraient des slogans inquiétants tels que « Tuer les malfaiteurs, l'oreille de la chèvre entend quand elle est grillée ». Leur objectif était clair : ne laisser aucune place à un autre parti dans la commune de Kinyinya après les élections de 2025, ce qui a suscité une inquiétude considérable parmi les formations politiques d'opposition.

Les festivités ont débuté par un défilé symbolique, le Kinyange, rendant hommage aux anciens combattants, suivi par les Bakenyerarugamba, des élèves, ainsi que les Imbonerakure provenant de plusieurs zones. Ce défilé a mis en lumière le CNDD-FDD, rassemblant des comités de la province Buhumuza, des leaders religieux et divers acteurs sociaux, tous en uniformité vestimentaire. Toutefois, la journée a également été entachée par des incidents regrettables, avec deux personnes blessées, l'une nécessitant une évacuation médicale d'urgence et l'autre décédant. Dans son discours inaugural, Rubin Ntamavyariro, secrétaire communal de Gisuru, a mis en avant les efforts du CNDD-FDD pour orchestrer cette démonstration de force. Gérard Barutwanayo, secrétaire provincial du parti,

a plaidé pour la promotion des valeurs de paix et de cohésion alors que les élections de 2025 approchent. Par ailleurs, Shabani Nimubona, représentant provincial de la ligue des jeunes, a exhorté les Imbonerakure à assurer la sécurité durant cette période pré-électorale. Au cours des cérémonies, le comité provincial a également distribué des provisions aux patients de l'hôpital de Kinyinya.

Le lendemain, le 13 avril 2025, des rumeurs ont circulé à Cendajuru concernant le recrutement d'agents pour la distribution de cartes d'électeurs. Cette situation a suscité des interrogations parmi les membres des partis d'opposition sur la neutralité de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), entraînant des accusations de favoritisme envers le CNDD-FDD dans le processus électoral. Auparavant, le 8 avril, le CNDD-FDD avait tenu une réunion de mobilisation à Camazi pour renforcer ses comités avant les élections. D'autres rencontres se sont poursuivies le 10 avril, encourageant les membres à s'engager activement et à convaincre la population de voter en faveur du parti plutôt que de l'opposition. Le 11 avril, la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a diffusé une liste de 969 victimes de violences passées à Nyabitsinda, renforçant les soupçons de motivations politiques en cette période électorale. De plus, Brigitte, une responsable du CNDD-FDD, a menacé des femmes d'un groupe d'épargne, leur exerçant des pressions pour rejoindre son parti sous peine d'exclusion.

Enfin, des réunions clandestines ont été rapportées le 7 avril, où des membres du CNDD-FDD discutaient de stratégies pour surveiller ceux qui ne participaient pas aux activités du parti et identifier ceux divulguant des informations. L'ensemble de ces événements met en exergue un climat politique particulièrement tendu à l'approche des élections, marqué par des menaces et des manœuvres destinées à consolider la dominance du CNDD-FDD.

I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE

Une information datée du 7 avril 2025, relayée par la Ligue Iteka, fait état de la mort de huit enfants réfugiés congolais de moins de cinq ans sur le site de Musenyi, en commune de Giharo, province de Rutana, au cours d'une période de deux semaines, conséquence d'une grave pénurie alimentaire. Les sources locales attribuent ces décès à des maladies résultant de la malnutrition, engendrée par le manque de produits alimentaires essentiels, notamment ceux riches en protéines, lipides et glucides, nécessaires au développement des enfants. La majorité des jeunes enfants souffrent de cet état de précarité alimentarisant leur vulnérabilité face à de multiples maladies, tout en étant aussi affectés par les conditions climatiques rigoureuses, en raison de l'absence d'abris adéquats. Ainsi, les maladies respiratoires sont particulièrement répandues, en particulier chez les très jeunes enfants.

Concernant l'aide humanitaire, une mise à jour datée du 11 avril 2025 révèle que, devant l'afflux continu de réfugiés congolais fuyant les conflits persistants à l'est de la République Démocratique du Congo, impliquant le mouvement M23 et l'armée congolaise soutenue par des forces burundaises et les milices locales Wazalendo, plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) ont rapidement mis en place une assistance d'urgence sur les sites de transit de Cishemere et Cibitoke, en province de Cibitoke. Se-

I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE

Le contexte de la gouvernance au Burundi, au cours de la semaine dernière, a été marqué par plusieurs événements significatifs. Trois agents de l'Etat dont un administrateur ont été arrêtés dans la commune de Vyanda, située dans la province de Bururi. Le 10 avril 2025, l'administrateur de cette commune, Alexis Nshimirimana, membre du parti CNDD FDD sur la colline de Kirungu, a été interpellé et transféré à la prison centrale de Mpimba. Il est accusé de détournement de 13 tonnes de maïs, évaluées à 25 millions, qui avaient été collectées par l'Agence nationale de gestion stratégique des stocks alimentaires (ANAGESA) dans cette région. D'après des sources judiciaires, l'arrestation de cet administrateur a été ordonnée par la Brigade anti-corruption. Deux autres individus, Augustin Hatungimana et Oreste Nzohabonayo, également impliqués dans ce détournement et membres du même parti, avaient été appréhendés le mois précédent.

lon les acteurs humanitaires présents sur le terrain, cette mobilisation a apporté un soulagement significatif aux centaines de réfugiés récemment arrivés dans ces zones, qui ont reçu de l'aide humanitaire essentielle les 6 et 7 avril 2025. Les aides fournies incluent des vivres de première nécessité, des ustensiles de cuisine et du matériel de couchage, distribués par des organisations telles que Tearfund, Help Channel, l'Église anglicane et ADRA Burundi.

Elias Siboniyo, coordinateur du programme de l'ADRA Burundi, a mis en évidence que les besoins des réfugiés surpassent de loin l'aide actuellement disponible. Il a donc émis un appel urgent à d'autres organisations et partenaires humanitaires pour qu'ils s'engagent dans cette dynamique de solidarité et augmentent les ressources d'assistance. Par ailleurs, le coordinateur de l'ONPRA a salué le soutien important apporté par ces ONG, qui complète les efforts antérieurs déployés par le gouvernement burundais afin de répondre à cette crise humanitaire. Il a également incité d'autres acteurs bienfaiteurs à renforcer leur engagement afin de faire face à l'ampleur des besoins humanitaires, dont la valeur totale de cette première vague d'aide est estimée à 356 millions BIF, reflet d'un geste de solidarité significatif pour les milliers de personnes déplacées se dirigeant vers ces sites.

Hatungimana était le gérant du stock de l'ANAGESA à Gitsiro, et Nzohabonayo était le superviseur de la collecte du maïs. Tous deux avaient été retenus à la prison de Bururi avant leur transfert à Mpimba le 10 avril 2025. Ce détournement intervient dans un contexte de flambée des prix des denrées de première nécessité, en particulier du maïs, vital pour de nombreuses familles. En réaction à cette crise, le gouverneur de la province avait exhorté les agriculteurs à vendre leur récolte à l'ANAGESA pour qu'elle puisse être revendue à des prix accessibles, dans le but de stabiliser le marché. Les enquêtes demeurent ouvertes afin de clarifier cette affaire et d'établir les responsabilités.

Par ailleurs, en parallèle de cette affaire, un procès en flagrance a eu lieu dans la province de Kayanza. D'après une information reçue par la Ligue Iteka le 11 avril 2025, le TGI de Kayanza a condamné, le 9

avril 2025, Victor Bigirimana, originaire de la colline Mugongo, à une peine de deux ans et demi d'emprisonnement. Il a été appréhendé par un comité de sécurité dans la sous-colline de Kotsi, sous l'accusation de vol et de vente illégale de 600 grammes de minerais de type colombo tantalite dérobés à une société minière, CDP, sur la colline Kivuvu. Ce délit a été perpétré dans la nuit du 28 mars 2025. Le 5 avril 2025, l'administrateur communal de Kabarore, Berchimas Nsaguye, accompagné du commissaire de police Nahayo Eric, a effectué une visite sur les collines frontalières avec le Rwanda pour lutter contre la commercialisation illégale des minerais, du café, du maïs et d'autres produits. Au cours de cette visite, ils ont averti la population que quiconque serait surpris en train de frauder risquerait des sanctions extrêmes, y compris la mort.

Le 10 avril 2025, le TGI de Kayanza, sous la présidence de Havyarimana François, a traité divers cas de flagrance. Trois prévenus, Manariyo Evariste alias Nzovu, Nzohabonimana Didace alias Gasongo, et Minani Pascal, ont été accusés de vente illégale de minerais et de nuire à l'économie nationale. Une perquisition réalisée par la police à Kabarore dans la nuit du 31 mars 2025 a révélé chez Didace une quantité conséquente de minerais, comprenant 108 kg d'améthyste et d'autres substances. De plus, d'autres minerais ont été découverts dans le stock de Didace. Minani Pascal a été accusé de complicité après que les clés du stock de Didace aient été trou-

1.4. CONTEXTE DROITS DE L'HOMME

Au Burundi, le contexte de droits de l'homme est actuellement marqué par un récent appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Assemblée Nationale Burundaise. Ce dernier vise le processus de remplacement des commissaires de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi, une institution cruciale pour la sauvegarde des droits fondamentaux des citoyens. Dans une déclaration récente, le président de l'Assemblée Nationale a souligné le dysfonctionnement observé au sein de cette entité, justifiant ainsi la nécessité de changer ses commissaires. Établie en 2011 pour renforcer son rôle dans la défense des droits humains au Burundi, la Commission nationale a joué un rôle central dans la protection des droits civiques. Elle avait reçu une accréditation en juillet

vées en sa possession. Après délibération, Minani a été acquitté, tandis que Nzovu et Gasongo ont été condamnés à cinq ans de réclusion et à une amende de dix millions de francs burundais. Les minerais saisis doivent être remis à l'OBM.

Enfin, une autre question notable a émergé concernant la CEPBU¹, une communauté formée par quinze églises locales, en relation avec l'application d'une nouvelle loi sur les confessions religieuses. Certaines églises ont tenté d'imposer leur autorité malgré la nécessité d'autonomie inscrite dans leur création. La loi adoptée en septembre 2022 prévoyait une période de deux ans pour l'adaptation des instances religieuses. Cependant, l'interprétation et l'application de la loi au sein de la CEPBU ont varié, engendrant des tensions. Dix églises ont proposé de nouveaux statuts pour établir une structure hiérarchisée, ce qui a été approuvé par le ministère concerné, élargissant ainsi la gouvernance. Toutefois, les cinq églises non adhérentes à ces nouveaux statuts ont contesté cette décision, entraînant une intervention de la présidence burundaise, qui a finalement annulé la prise d'acte du ministère. Le ministre Martin Ninteretse a alors été contraint de revenir sur sa décision au regard de l'originalité de la création de la CEPBU, qui devait permettre l'autonomie et la diversité des églises locales. La Ligue Iteka a salué cette décision de la présidence et a appelé à une réévaluation d'autres décisions similaires prises par le ministère.

2012 par le Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'Homme et avait réussi à obtenir un statut A en janvier 2013, témoignage de sa contribution à la gouvernance démocratique.

Cependant, la crise politique qui a éclaté en 2015 a mis à l'épreuve CNIDH, conduisant à sa rétrogradation en statut B le 26 janvier 2018, ce qui est accordé aux institutions nationales qui ne respectent pas les Principes de Paris². Ce statut a été maintenu jusqu'au 26 juin 2021, date à laquelle une nouvelle évaluation et ré-accréditation sous le statut A était prévue³.

¹CEPBU est une Communauté formée par quinze principales Eglises locales /missions et autonomes qui sont: Kayogoro, Kiremba, Mugara, Gishiha, Bujumbura, Nyanza-Lac, Ruyigi, Kigozi, Karama, Rusagara, Gitega, Mukoni, Gashikanwa, Kagari et Maramvya.

²<https://www.fidh.org/fr/nos-impacts/burundi-la-cnidh-perd-son-statut-a-d-independance>

³<https://www.iwacu-burundi.org/la-cnidh-re-accréditee-au-statut-a/>

La CNIDH a été soumise à une autre réévaluation en mai 2024 lors de la 43^{ème} session de GANHRI suite à une demande d'organisations burundaises des droits de l'homme et ces organisations partenaires internationales. Après ce processus de réévaluation, le Secrétariat de l'Alliance Mondiale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI) suite au rapport de la 45^{ème} session du sous-comité d'accréditation « SCA » après son évaluation a décidé de maintenir la CNIDH sur son statut A.

Au courant de cette année, une situation de crise interne a fait surface, entraînant des désaccords parmi les commissaires sur des questions essentielles liées à la gouvernance et à l'éthique.

Dans ce contexte d'incertitude, une lettre a été adressée le 2 mars 2025 au président de l'Assem-

1.5. CONTEXTE SECURITAIRE

L'analyse du contexte sécuritaire au Burundi au cours de la semaine précédente met en lumière plusieurs événements significatifs. Tout d'abord, la militarisation des Imbonerakure dans la commune et la province de Muyinga. Le 10 avril 2025, lors de la visite du secrétaire général adjoint du parti au pouvoir, le CNDD FDD, à Muyinga, les Imbonerakure ont effectué des patrouilles qui ont entraîné des actes d'intimidation vis-à-vis des passants. D'après les témoignages recueillis, ces individus, dirigés par Shabani Nimubona, étaient vêtus de tenues de police noires, chaussés de bottines, équipés d'outils de communication de type Motorola, de lunettes teintées et de jumelles. Notamment, seul Shabani arborait une tenue militaire. Les mêmes témoins ont rapporté que ces Imbonerakure, armés de fusils, circulaient à bord de véhicules de type Hilux double cabine gris, dont deux faisaient partie du cortège de Shabani Nimubona, tout en intimidant les personnes présentes pour les contraindre à évacuer les lieux.

Un autre événement s'est produit le 13 avril 2025, sur la colline de la commune Buhiga, province de Karuzi, où une église AMEC Burundi (African Methodist Church) a été fermée. Ce jour-là, se tenait une cérémonie de présentation du nouveau Ré-

blée Nationale par un groupe de commissaires, demandant une intervention directe et urgente de sa part pour rétablir la CNIDH, qui selon eux, traverse une crise de gouvernance persistante depuis deux ans. Ces commissaires ont également exigé la démission du président de la commission ainsi qu'un audit approfondi des finances de l'organisme, visant à favoriser la transparence et la responsabilité dans sa gestion.

En réaction à ces préoccupations, le Bureau de l'Assemblée Nationale a publié un communiqué le 11 avril 2025, annonçant un appel à candidatures pour désigner de nouveaux commissaires ne précisant pas les détails liés aux postes⁴⁵. Ce communiqué évoque également une enquête sur les problématiques structurelles de la CNIDH, conformément à plusieurs articles de la loi n° 1/04 du 5 janvier 2011, régissant sa création et ses responsabilités.

vérend Pasteur Ryarambabaje Evariste, originaire de la province de Makamba, destiné à succéder à l'ancien Révérend Pasteur Nduwimana Belly, fondateur de cette église dans la région. Selon les témoins, au moment où le représentant légal de Gitega est entré avec le nouveau pasteur, les fidèles ont boycotté l'événement en quittant l'église pour se rassembler à l'extérieur. Les pasteurs, inquiet de cette situation, ont contacté la police ainsi que le chef de zone, qui ont informé le gouverneur. Ce dernier a promptement ordonné la fermeture de l'église, et les fidèles ont été sommés de rentrer chez eux.

Concernant d'autres faits sécuritaires, le 8 avril 2025, un tragique événement a eu lieu au quartier Swahili, dans la commune et la province de Muyinga, où un enfant a perdu la vie dans un incendie. Les témoins ont rapporté que le père de la victime exerçait le commerce illégal de l'essence dans des bouteilles en plastique. Suite à cet incident, la population exige de l'administration et des forces de police qu'elles prennent des mesures pour éradiquer ce commerce illégal et assurer la protection des citoyens.

⁴<https://assemblee.bi/2025/04/15/prolongation-des-delaix-de-depot-des-candidatures/>

⁵<https://assemblee.bi/2025/04/15/prolongation-des-delaix-de-depot-des-candidatures/>

1.5. CONTEXTE SECURITAIRE

L'analyse du contexte sécuritaire au Burundi au cours de la semaine précédente met en lumière plusieurs événements significatifs. Tout d'abord, la militarisation des Imbonerakure dans la commune et la province de Muyinga. Le 10 avril 2025, lors de la visite du secrétaire général adjoint du parti au pouvoir, le CNDD FDD, à Muyinga, les Imbonerakure ont effectué des patrouilles qui ont entraîné des actes d'intimidation vis-à-vis des passants. D'après les témoignages recueillis, ces individus, dirigés par Shabani Nimubona, étaient vêtus de tenues de police noires, chaussés de bottines, équipés d'outils de communication de type Motorola, de lunettes teintées et de jumelles. Notamment, seul Shabani arborait une tenue militaire. Les mêmes témoins ont rapporté que ces Imbonerakure, armés de fusils, circulaient à bord de véhicules de type Hilux double cabine gris, dont deux faisaient partie du cortège de Shabani Nimubona, tout en intimidant les personnes présentes pour les contraindre à évacuer les lieux.

Un autre événement s'est produit le 13 avril 2025, sur la colline de la commune Buhiga, province de Karuzi, où une église AMEC Burundi (African Methodist Church) a été fermée. Ce jour-là, se tenait

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. Des corps sans vie retrouvés

Un corps sans vie retrouvé en commune Bweru, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 avril 2025 indique qu'en date du 9 mars 2025, sur la sous-colline Murambi, colline Mibanga, commune Bweru, province Ruyigi, le corps sans vie décapité et en décomposition de Jean Bosco, marié, a été retrouvé dans la rivière Gisenyi, séparant le site des réfugiés de Nyankanda et les collines de Kanisha et Nkanda, de la zone Kayongozi.

Selon sa femme, en date du 1^{er} mars 2025, le jour de sa disparition, il est parti le matin habillé en culotte et en singlet. Sa femme qui avait terminé à préparer le petit déjeuner l'a appelé pour venir prendre ce petit déjeuner mais a refusé, répondant en sortant qu'il allait revenir dans un instant mais n'est pas retourné.

Un corps sans vie d'une femme membre du parti CNL, retrouvé en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 12 avril 2025, dans la matinée, un corps

une cérémonie de présentation du nouveau Révérend Pasteur Ryarambabaje Evariste, originaire de la province de Makamba, destiné à succéder à l'ancien Révérend Pasteur Nduwimana Belly, fondateur de cette église dans la région. Selon les témoins, au moment où le représentant légal de Gitega est entré avec le nouveau pasteur, les fidèles ont boycotté l'événement en quittant l'église pour se rassembler à l'extérieur. Les pasteurs, inquiet de cette situation, ont contacté la police ainsi que le chef de zone, qui ont informé le gouverneur. Ce dernier a promptement ordonné la fermeture de l'église, et les fidèles ont été sommés de rentrer chez eux.

Concernant d'autres faits sécuritaires, le 8 avril 2025, un tragique événement a eu lieu au quartier Swahili, dans la commune et la province de Muyinga, où un enfant a perdu la vie dans un incendie. Les témoins ont rapporté que le père de la victime exerçait le commerce illégal de l'essence dans des bouteilles en plastique. Suite à cet incident, la population exige de l'administration et des forces de police qu'elles prennent des mesures pour éradiquer ce commerce illégal et assurer la protection des citoyens.

sans vie de Rosette Ndikumwenayo, âgée de 42 ans, mariée et mère de 5 enfants, membre du parti CNL, originaire de la colline Kinama, zone Gisuru, commune Gisuru, province Ruyigi, a été retrouvé par les passant au bord de la rivière Rumpungwe. Selon des sources sur place, la victime faisait partie du groupe d'animation de ce parti. Elle avait quitté son domicile le matin du 11 avril 2025, pour se rendre aux activités champêtres et n'est pas retournée. L'administration communale en collaboration avec la famille ont procédé à son inhumation. La victime présentait des traces à la gorge comme si elle aurait été étranglée. Les auteurs présumés et les mobiles de ce crime n'ont pas été identifiés mais l'administration a indiqué que les enquêtes ont commencé.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL, retrouvé en commune Mutumba, province Karuzi

En date du 10 avril 2025, sur la colline Gasera, zone Gisimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi, un corps sans vie de Habimana Marinus, âgé de 49 ans, habitant sur la colline Mutara, membre

du parti CNL aile de Nestor pro-CNDD FDD a été trouvé. Selon des témoins, la victime a été tuée à coups de machettes par des gens non encore identifiés. Selon des témoins de la localité, une embuscade a été tendue à la victime de retour à la maison vers sa colline de résidence dans la même zone et commune. Selon les mêmes témoins, son corps portait des blessures au niveau de la tête et du cou. La victime était sur la tête de liste des conseillers communaux de son parti CNL. La police de cette commune indique qu'elle a déjà commencé des enquêtes et jusqu'au 13 avril 2025, personne n'est arrêté.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura-mairie

Le 10 avril 2025, au matin, un cadavre d'un homme non identifié a été découvert flottant sur les eaux de la rivière Ntakangwa, à l'intersection des zones Ngagara et Buyenzi, sur la 24ème avenue de la zone Buyenzi, dans la commune de Mukaza, mairie de Bujumbura. Des membres de la police de la protection civile, sous les directives d'un agent de la police judiciaire de la zone Buyenzi, ont rapidement récupéré le corps.

D'après les déclarations des résidents de la zone Buyenzi, le corps a été retenu par un tronc d'arbre alors qu'il était entraîné vers le lac Tanganyika par le courant de la rivière Ntakangwa. Ces mêmes sources affirment que le corps aurait été immergé dans la rivière durant la nuit du 9 au 10 avril 2025.

Les habitants de la zone Buyenzi ont exprimé leur profonde frustration face au refus des policiers de leur permettre d'approcher pour identifier le corps et vérifier s'il était connu localement. Le corps sans vie a ensuite été récupéré par la police judiciaire de la zone Ngagara, sous la responsabilité de l'OPJ Nkengurukiyimana Isidonie, pour mener l'enquête.

Selon ces mêmes témoins, Gilbert Manirakiza, l'administrateur de la commune Rugombo, a dépêché une équipe d'Imbonerakure qui a sécurisé les lieux et empêché les habitants de s'en approcher. Cette équipe a transporté les corps dans des bâches et les a conduits vers le chef-lieu. La destination et le traitement réservé à ces cadavres demeurent inconnus

pour nos témoins.

Deux corps sans vie en uniforme militaire retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 10 avril 2025, aux alentours de 15 heures, dans la commune de Rugombo, province de Cibitoke, deux hommes sans vie et non identifiés, vêtus de tenues de l'armée burundaise et enveloppés dans une bâche, ont été découverts en état de décomposition avancée sur la transversale 11, sur la colline de Rusiga, située à au moins 4 km du chef-lieu de la province Cibitoke. Cette découverte suscite des spéculations inquiétantes, certains évoquant la possible exécution de jeunes Imbonerakure revenant des combats dans l'est du Congo. Face à ces zones d'incertitude persistantes, la population ainsi que des membres du parti au pouvoir exigent avec ferveur des enquêtes approfondies.

Le stade avancé de décomposition indique que les corps reposaient en ce lieu depuis plusieurs jours. Le fait que les victimes aient revêtu des uniformes militaires burundais ajoute une dimension particulièrement alarmante à cette situation.

Le commissaire communal de police de Rugombo a validé la découverte des deux cadavres. Il a signalé que, dans une décision controversée, les dépouilles ont été immédiatement enterrées au cimetière de Cibitoke, sans autopsie ni passage par la morgue. Cette mesure, justifiée par la nécessité d'éviter de potentiels risques sanitaires pour la population, soulève de vives interrogations sur la véritable intention d'identifier les victimes et d'élucider les circonstances de leur décès.

Alors que les détails précis de ces décès restent dans l'ombre, les demandes pour une enquête indépendante et transparente se multiplient. Les familles, les jeunes partisans du parti au pouvoir et de nombreux résidents de la région insistent pour que toute la vérité soit révélée sur ce drame qui jette une ombre inquiétante sur le rôle du Burundi dans le conflit de l'est congolais et le traitement réservé à ses propres soldats.

II.1.2. Enlèvements et ou disparitions forcées

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mukaza, Bujumbura-mairie

Le 7 avril 2025, vers midi, Pontien Ndayikeje, âgé de 38 ans, natif de la province de Rutana et figure bien connue du parti CNL favorable à Rwsa dans le quartier Buyenzi, a été arrêté par deux agents de police à la 17ème Avenue dans la commune Mukaza, municipalité de Bujumbura.

L'interpellation fait suite à un événement où des policiers auraient tiré des coups de feu dans les airs pour intimider sa famille et les personnes à proximité. D'après des témoins et des sources proches, deux policiers circulant dans un véhicule double cabine avec des vitres teintées auraient alors malmené Ndayikeje avant de le contraindre à monter

II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. Torture, peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Une femme battue en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 10 avril 2025, aux alentours de 21 heures, sur la colline Munyinya dans la commune de Rutegama, province de Muramvya, Iradukunda Joella, une agricultrice de 21 ans, a été agressée par son époux Manirakiza Fabrice, âgé de 24 ans, également cultivateur et membre des Imbonerakure. Des témoins oculaires rapportent que l'accusé est rentré ivre. Lorsque sa femme lui a ouvert la porte, il s'est précipité sur elle, armé d'un couteau de cuisine. Il l'a poignardée au bras droit, au cou et sur le sein droit, puis l'a frappée au visage avec une bouteille vide de Primus.

Toujours selon ces témoins, la femme a perdu connaissance après avoir poussé un cri qui a alerté les voisins. Ces derniers l'ont rapidement transportée à l'hôpital de Kibimba, situé à proximité, tandis que l'accusé s'est rendu de lui-même dans la nuit à la police de Rutegama. Actuellement, il est placé en détention au poste de police de Rutegama, où il a été interrogé par l'OPJ Havyarimana Juvent. Selon les informations policières, il a reconnu les faits, affirmant qu'il avait agi sous l'influence de l'alcool. Le couple s'était uni en décembre 2024.

Une personne battue en commune giheta Province Gitega

Le 1er avril 2025, aux alentours de 19 heures, sur la colline Gisuru, dans la zone de Giheta, province de

dans leur voiture.

La famille et les amis de Ndayikeje font part de leur grande inquiétude, précisant que son arrestation s'est produite à son domicile sans la présentation d'un mandat. Ils ne comprennent toujours pas les raisons de cette interpellation ni le lieu de sa détention actuelle, leurs recherches dans plusieurs centres de détention de la mairie de Bujumbura s'étant révélées vaines.

En tant que membre actif du parti CNL pro Rwsa dans le quartier Buyenzi de la commune Mukaza de Bujumbura, l'arrestation de Pontien Ndayikeje soulève des interrogations concernant les circonstances de l'événement et le respect des normes juridiques.

Gitega, un jeune garçon nommé Niyonkuru Elysé a échappé de justesse à la mort. D'après des témoins, tout a débuté lorsque Nijimbere Salvator et Nibigira Dismas, les grands frères de la victime, sont arrivés armés de houes et de machettes chez leur mère Katihabwa Cesalie, la menaçant de mort si elle refusait de vendre une parcelle acquise en dehors de la propriété familiale. Elysé a alors commencé à alerter les voisins, et sa mère en a profité pour s'enfuir par la porte arrière.

Les mêmes témoins rapportent qu'en voyant leur mère s'enfuir, ils ont agressé Elysé, le battant cruellement et le blessant avec des machettes et des houes sur tout le corps, notamment à la poitrine. Pendant ce temps, des voisins et le chef de colline, Birushe Cyriaque, sont intervenus pour apaiser la situation, mais en vain, car Niyonsaba Georgette et Ngendakubwayo Nadine, respectivement épouses de Salvator et Dismas, ont également agressé et blessé ce chef de colline. Vers 20 heures, la police est arrivée sur les lieux et a arrêté les agresseurs ainsi que leurs épouses, les conduisant au poste de police de la commune Giheta.

La victime a été transférée à la Clinique Saint Joseph de Giheta, où il est en état critique à ce jour en raison du manque de moyens pour un transfert vers Bujumbura. Ces deux femmes ont été relâchées après avoir payé une amende de 200 000 Fbu chacune. L'affaire est désormais prise en charge par l'Opj Benoît, qui travaille à la commune Giheta.

II.2.2. Viols

Une fille violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 avril 2025 indique qu'en date du 21 mars 2025, C., une fillette âgée de 9 ans a été violée par Richard, un jeune Imbonerakure, son voisin de la colline Buheka en commune Nyanza-lac, province Makamba. Selon les voisins, depuis cette période cette mineure qui a un père handicapé mental n'a pas été soignée et souffre actuellement de maladies génitales avec des écoulements au niveau du sexe. Les responsables administratifs à la base auraient intimidé la famille, lui exigeant de ne pas dénoncer l'auteur qui est membre de la ligue des jeunes Imbonerakure de la sous colline Maramvya de la commune Nyanza-lac, province Makamba. Les responsables pointés du doigt sont le chef de la sous-colline Maramvya nommé Niyukuri et le chef de colline Buheka, célestin Bukuru. Malgré le plaidoyer des voisins, le présumé violeur n'a pas été inquiété mais il aurait par après esquivé sur révélation de ces autorités. Sa mère démunie de tout moyen financier pleure chaque fois que les voisins lui demandent le cas de sa fillette. Des méthodes traditionnelles de guérison auraient été utilisées pour soigner la victime.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 12 avril 2025, au quartier swahili dans la ville de Rumonge vers 16heures, G. N, âgée de 16 ans, écolière de la 9^{ème} année a été violée par Innocent Sabushimike avec menace d'être tuée. Selon

II.2.3. Autres violences basées sur le genre

Une femme blessée en commune Mpanda, province Bubanza

Dans la nuit du 11 avril 2025, sur la colline Murengeza, zone Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza, Estella Ndayikeza a été blessée à coups de machette par son mari nommé Déogratias Ndayisen-ga. Selon des témoins de la localité, cette femme a été accusée par son époux de lui offrir de la nourriture tardivement. Selon les mêmes témoins, la victime a été conduite à l'hôpital de Mpanda pour bénéficier des soins et le présumé auteur du crime est entre les mains de la police judiciaire pour être interrogé.

des voisins, le présumé auteur est un jeune Imbonerakure du parti CNDD-FDD. Il a conduit la jeune fille dans sa maison avant de la menacer de la tuer si elle criait mais la fille a crié secours au moment des faits. Les voisins sont intervenus et le jeune Imbonerakure a été arrêté. Il a été détenu au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge. La victime quant à elle a été conduite au centre Humura de Mutambara où elle a été hospitalisée pour avoir une prise en charge médicale et psychologique.

Une écolière violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 avril 2025 indique qu'en date du 28 février 2025, sur la colline Kizuka, commune et province Rumonge, C. I, âgée de 17ans, écolière à l'ECOFO Nyamibu, a été victime de viol commis par Bikorimana Arsène, âgé de 22ans, pêcheur. Arsène avait rencontré la victime dans la brousse quand elle allait chercher du bois de chauffage. Comme ils se connaissaient, Arsène l'avait intimidée de ne rien dévoiler faute de quoi elle sera éliminée. C'est ainsi que la fille a dévoilé le secret plus tard, en date du 9 avril 2025 avec une grossesse non désirée d'un mois.

Le présumé auteur, qui reconnaît les charges, a été incarcéré au cachot du commissariat de Rumonge. La victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour la prise en charge médicale.

Une femme battue en commune Tangala, province Ngozi

Dans la nuit du 6 au 7 avril 2025, sur la colline Kigomero, commune Tangara, province de Ngozi, Nabigo Roselyne, âgée de 25 ans a été battue par son mari Ndimurwanko Elias, âgé de 32 ans suite à un malentendu. Selon des témoins de la localité, Elias est rentré ivre et a accusé à tort son épouse Nabigo Roselyne de manque de respect à son égard et de prostitution. Le lendemain la victime s'est rendue à l'hôpital de Musenyi pour se faire soigner et le tortionnaire a été arrêté et incarcéré au cachot de la police à Musenyi

II.3 DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Détention arbitraire d'un membre du CNL Bujumbura-mairie

En date du 7 avril 2025, vers 15 heures, Eduard Nzambimana, résidant du quartier Musama 3, zone Kanyosha, dans la commune Muha, et figure majeure du parti CNL pro Rwaswa, a été appréhendé alors qu'il exécute ses tâches habituelles à la galerie Iriho. Cet événement s'est produit devant les bureaux de Star Times, à proximité de l'endroit fréquemment désigné comme "vélo Moto".

D'après des témoins, Nzambimana a été capturé par des agents du SNR vêtus d'uniformes de police. Avant d'être violemment embarqué dans un véhicule double cabine aux vitres teintées, immatriculé E 0462 A, il a été frappé et maltraité. Il a ensuite été amené vers les cellules du SNR, situées près de la Cathédrale Regina Mundi, en mairie de Bujumbura.

La famille est dans une grande inquiétude, ignorant son emplacement de détention depuis plusieurs jours, malgré leurs recherches infructueuses dans différents centres de détention. Manquant d'informations

concernant les raisons de son arrestation, la famille ressent une angoisse intense relative à sa sécurité. Elle demande que, si des charges sont retenues contre lui, Eduard Nzambimana soit présenté devant les instances judiciaires compétentes, conformément à la loi. La possibilité de le savoir dans un endroit secret, sans possibilité de contact ni d'information sur son état, renforce la peur de ne plus jamais le revoir, voire de découvrir qu'il a été tué.

Eduard Nzambimana tenait le poste de secrétaire du parti CNL pro Rwaswa à Mukaza, dans la mairie de Bujumbura. Il était aussi un commerçant actif, vendant des vêtements et offrant des services de location d'accoutrements pour des festivités telles que les mariages et les cérémonies de dote, exerçant depuis son magasin à la galerie Iriho.

Après plusieurs jours d'incertitude, il a été confirmé qu'en date du 10 avril, Eduard Nzambimana a passé sa première nuit à la prison centrale de Mpimba, après avoir été détenu dans les locaux du SNR près de la cathédrale Regina Mundi.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE

De l'interruption des activités économiques lors de la visite du vice-président du parti CNDD-FDD dans la commune et province de Kayanza. Le 3 avril 2025, tous les commerces de la ville de Kayanza, ainsi que le marché local, sont restés fermés depuis le matin jusqu'à midi. La raison principale de ce blocus résidait dans la visite de Léonidas Nzohabonayo, vice-président du parti CNDD-FDD, dans la zone de Murima et Kayanza. Les Imbonerakure asséuraient une surveillance sur l'ensemble de la ville afin de garantir qu'aucun commerce ne puisse ouvrir avant la conclusion des cérémonies officielles. Cette situation a suscité des mécontentements parmi les commerçants, qui s'interrogeaient sur la capacité du Burundi à devenir un pays émergent d'ici 2040 et à atteindre un stade de développement en 2060, étant donné que l'activité économique d'une ville entière pouvait être ainsi suspendue par la visite d'un membre éminent du parti au pouvoir.

Désaccords entre deux institutions publiques en province Kayanza

Dans la province de Kayanza, un conflit s'est progressivement installé entre la direction de l'Office du Thé Burundais (OTB) et celle de l'Office Burundais des Recettes (OBR). Ce malentendu a pris racine suite à une directive récente émanant de l'OBR, qui impose que le chargement des camions transportant le thé vers Mombasa soit désormais supervisé par ses propres agents. En outre, cette instruction s'accompagne d'une exigence peu commune : l'OTB doit s'acquitter d'un montant prépayé de vingt dollars par heure, et cela, durant toute la période de chargement. Richard Nahayo, le responsable de l'OTB à Rwegura, a exprimé son inquiétude concernant le manque de communication de la direction générale de l'OTB sur les modalités de paiement de ces frais, qui n'ont pas encore été ratifiées. Le temps a passé, et deux longues semaines

sont désormais écoulées depuis que les cargaisons de thé destinées à l'exportation sont coincées dans le complexe théicole de Rwegura. Ce blocage a provoqué un réel problème de capacité, alors que l'usine, normalement capable de stocker un maximum de 50 tonnes, se retrouve à gérer une surcharge colossale de plus de dix mille tonnes. Face à cette crise de stockage, Richard dénonce la situation : une partie substantielle de la production est

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Perturbation dans la préparation des examens du 2^{ème} trimestre en province Makamba

Dans la province de Makamba, un événement inattendu perturba le calme habituel des écoles. Alors que la période des examens du deuxième trimestre approchait, les écoles se retrouvaient en proie à des désagréments causés par la préparation d'un défilé dont l'hommage à feu Pierre Nkurunziza était prévu pour le mois de juin. Chaque après-midi, des répétitions du défilé avaient lieu, entraînant une ambiance chaotique même en pleine période d'examens. Cette situation provoqua une vive indignation parmi les parents et enseignants, qui voyaient là une instrumentalisation politique de l'école, nuisant à la concentration des élèves et à leurs performances. Des murmures de peur parcouraient les couloirs scolaires, certains élèves craignant des sanctions s'ils

III.3. DROIT A LA SANTE

Manque d'électricité en commune Marangara, province Ngozi

Dans la commune de Marangara, située dans la province de Ngozi, le droit à la santé est gravement menacé par une absence d'électricité qui dure depuis plus d'un an. Les habitants du centre de Burenge, qui dépendent de l'hôpital communal de Marangara, voient leur quotidien perturbé, car plus de 100 ménages sont plongés dans le noir. Selon les témoignages des locaux, les poteaux, censés soutenir les fils électriques, sont allongés au sol, tandis que les câbles traînent partout. La population, fatiguée d'un silence désespérant, exprime son mécontentement sans qu'aucune réponse ne vienne. Goroth Nshimirimana, l'administrateur de la commune, pousse un cri d'alarme, conscient des dangers que cette situation engendre. La société ALOBUCO, responsable de la construction de ce réseau électrique, a utilisé des matériaux de qualité inférieure, entraînant l'écroulement de toute la

désormais entassée dans des salles de réunion et dans le garage extérieur de l'usine, rendant la situation encore plus complexe. Il tire la sonnette d'alarme sur l'urgence d'un désengorgement indispensable, car il craint que la qualité de ce thé ne se dégrade, risquant de compromettre son acceptation par les marchés étrangers. Cela pourrait ainsi mener l'usine vers des perspectives sombres, allant jusqu'à la faillite.

choisissaient de ne pas participer au défilé. Les chefs d'établissement, sous pression, reçurent des ordres directs pour fournir les noms de ceux qui encadreraient l'événement et assurer la supervision des élèves. Pourtant, cette exigence ne reposait sur aucune directive officielle du ministère de l'Éducation, ce qui ajoutait une couche d'inquiétude à la situation. Face à une telle réalité, parents et enseignants élevèrent la voix, appelant à une distinction claire entre les activités politiques et l'environnement scolaire. Ils firent appel au ministère, exhortant son intervention pour protéger le droit fondamental à l'éducation et garantir que le temps consacré aux études ne soit plus jamais détourné à des fins partisans. Au cœur de leurs préoccupations demeurait une vérité simple : l'intérêt de l'enfant devait toujours prévaloir sur toute autre considération.

ligne. Malheureusement, les promesses des constructeurs lors des faux rendez-vous pour la réhabilitation ne font qu'accroître le désespoir des habitants. L'installation de ce réseau avait été entamée en 2019 et officiellement achevée en 2021, mais elle n'a jamais été à la hauteur des attentes des citoyens.

Une épidémie de Choléra en commune Buganda, province Cibitoke

Le 11 avril 2025, une information alarmante parvient à la Ligue Iteka. La commune de Buganda, située dans la province de Cibitoke, fait face à une véritable urgence sanitaire. En moins de 48 heures, pas moins de huit cas de choléra émergent, touchant des patients dont cinq sont des enfants, tous souffrant de symptômes inquiétants tels que des vomissements persistants et une diarrhée aiguë. Cette épidémie éclate brutalement sur les collines de Nyamitanga et Ndava-Village depuis le 7 avril 2025,

instaurant une profonde inquiétude parmi les autorités sanitaires, d'autant plus que les récentes pluies ont gravement altéré les conditions d'hygiène de la région.

Sur le terrain, les équipes médicales s'accordent à dire que la situation est critique et appelle à une intervention immédiate. « Nous faisons face à une urgence sanitaire majeure. Les infrastructures, déjà précaires, ont été sérieusement endommagées par les fortes pluies, impactant directement et désastreusement les conditions d'hygiène des populations », confie une source issue d'un centre de santé local. Une semaine auparavant, la Croix-Rouge locale avait déjà tiré la sonnette d'alarme. Les pluies torrentielles ont non seulement ravagé des habitations, mais elles ont également anéanti de nombreuses toilettes communautaires, laissant les habitants de Nyamitanga, Ndava, Kansega et Kaburantwa privés d'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires nécessaires.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de :

- ⇒ Interdire les activités d'intimidation menées par les Imbonerakure, surtout lors des échéances électorales;
- ⇒ Garantir la protection des droits fondamentaux et mettre fin aux violences commises par les Imbonerakure;
- ⇒ Travailler avec les organisations humanitaires pour fournir une réponse rapide et efficace à la malnutrition aiguë;
- ⇒ Assurer des conditions de vie dignes dans les sites de réfugiés congolais;
- ⇒ Mettre fin sans délai au stockage domestique de carburant par l'adoption et l'application des mesures rigoureuses interdisant le stockage de carburant dans les ménages pour prévenir les incendies, les accidents domestiques, et les risques sécuritaires dans les ménages.

« Nous vivons sans eau propre, sans latrines... c'est une situation invivable. Nous avons un besoin urgent d'aide : médicaments, nourriture, matelas... Tout manque ici », souligne un habitant de Ndava, visiblement accablé par la gravité de la situation. Le médecin chef du district sanitaire de Cibitoke ne tarde pas à confirmer l'apparition de ces cas de choléra et lance un appel pressant pour une réponse rapide et coordonnée. Des campagnes de sensibilisation se mettent en place pour informer la population des mesures d'hygiène à adopter et prévenir la propagation de la maladie. Il appelle également l'administration locale à fournir un soutien logistique et matériel dans les efforts déployés sur le terrain. La Croix-Rouge est attendue dans un avenir proche pour débiter des opérations de pulvérisation dans les foyers touchés, un geste indispensable pour contenir l'épidémie. Dans l'angoisse de l'aggravation des circonstances, les habitants demeurent dans l'attente d'une aide significative.